



**COMMUNE DE LUDESSE**  
**NOTE SYNTHETIQUE**  
**BUDGET PRIMITIF 2023**

VOTE LE 11 AVRIL 2023

*L'article 107 de la loi Notre (portante nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.*

La population totale de LUDESSE : source INSEE

2020	2021	2022	2023
495 hab	503 hab	521 hab	514 hab

Le budget communal se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux ainsi que les charges financières de la dette.

La section d'investissement comprend en dépenses les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine tels que les achats de matériels, les constructions ou travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

Le budget primitif, première décision prise par le conseil municipal pour l'année considérée, comprend l'ensemble des crédits inscrits pour financer les différentes catégories de services municipaux, les actions lancées par la municipalité et les investissements prévus. Le budget primitif 2023 a été élaboré en tenant compte du maintien des taux d'imposition. Pour information certaines dépenses d'investissement seront individualisées par opération au sein du budget :

**BUDGET COMMUNE :**

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	532 648,00 €	532 648,00 €
Section d'investissement	425 354,00 €	425 354,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>958 002,00 €</b>	<b>958 002,00 €</b>

Voici ci-dessous une présentation synthétique de l'évolution du budget :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2022	BP 2023	Observations
Charges à caractère général	303 107,00 €	290 356,00 €	Pris en compte de la hausse des prix des fournitures et services, due à l'inflation, prévision de travaux en régie (voirie et bâtiments) et prise en compte d'économie d'énergie.
Charges de personnel	166 650,00 €	177 470,00 €	Le budget du personnel prévoit : - le maintien des emplois
Virement à la section d'investissement	103 810,00 €	3 600,00 €	Crédits dégagés de la section de fonctionnement pour financer les investissements prévus
Autres charges de gestion courante	25 220,00 €	26 110,00 €	Ce chapitre regroupe les participations aux syndicats, les subventions aux associations, les indemnités des élus.
Charges financières	5 692,00 €	5 093,00 €	Crédits prévisionnels destinés au paiement des intérêts des emprunts en cours de remboursement
Atténuations de produits, dotations aux amortissements, opérations d'ordre, charges exceptionnelles et imprévues	42 212,00 €	30 019,00 €	Crédits prévisionnels pour des dépenses d'ordre et des dépenses prévues par la loi (amortissements), atténuations de produits (attribution compensation négative API) des dépenses imprévues et charges exceptionnelles ...
<b>TOTAL</b>	<b>646 691,00 €</b>	<b>532 648,00 €</b>	

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2022	BP 2023	Observations
Excédent antérieur reporté	263 957,64 €	151 266,70 €	Le résultat est reporté dès le budget primitif, après le vote du compte administratif
Atténuations de charges	2 000,00 €	150,00 €	Il s'agit des remboursements des organismes de sécurité sociale, de prévoyance, (maladie...)
Ventes de produits et de services	39 170,36 €	38 140,30 €	Ce chapitre regroupe les recettes prévisionnelles relatives à l'exploitation des services communaux (remboursement de frais de mise à dispo du personnel, de charges, cantine, occupation du domaine public ...)
Impôts et taxes	188 552,00 €	201 563,00 €	Au stade du vote de ce budget, il est proposé un maintien des taux d'imposition de 2022. Transfert de la part départementale de Taxes Foncières Bâties pour compenser suppression Taxe Habitation. Certaines taxes et fonds de péréquation seront réajustées en cours d'année après leur notification.
Dotations et participations	110 238,00 €	100 518,00 €	Augmentation de la dotation nationale de péréquation et diminution de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité rurale. FC TVA part sur les dépenses de fonctionnement. Arrêt de la compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation. Certaines dotations seront réajustées en cours d'année après leur notification.
Autres produits de gestion courante, produits financiers, exceptionnels et opérations d'ordre	42 773,00 €	41 010,00 €	On trouve ici : - les loyers des logements communaux - les recettes exceptionnelles comme les indemnités d'assurance, les dons, vente de véhicule ... - les opérations d'ordre (travaux en régie)
<b>TOTAL</b>	<b>646 691,00 €</b>	<b>532 648,00 €</b>	

**SECTION D'INVESTISSEMENT :****DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 063-216301994-20230411-BP\_2023\_COMMUNE-BF

RESTE A REALISER 2022 (Programmes votés en 2022)		NOUVEAUX PROGRAMMES 2023	
Travaux bâtiments communaux	3 681,00 €		9 327,00 €
Acquisition de matériels	6 501,00 €	Acquisition de matériels	5 500,00 €
Travaux de voirie	9 676,00 €	Travaux de voirie	3 000,00 €
Eclairage public mise aux normes réseaux	1 700,00 €	Eclairage public mise aux normes réseaux	9 000,00 €
Achats échanges de terrains	1 758,00 €	Achats échanges de terrains	500,00 €
Traverse Route de Chaynat enfouissement réseaux	139 890,00 €		
Aménagement carrefour Chaynat chemin du Pradat	1 000,00 €		
Eglise Chaynat travaux restauration décors peints	100,00 €		
Achat bâtiments mitoyen église de Chaynat	9 700,00 €		
Travaux agrandissement parking mairie	9 400,00 €	Travaux agrandissement parking mairie	- 9 400,00 €
Travaux de voirie rue des Avats	130 000,00 €	Travaux de voirie rue des Avats	12 718,00 €
Enfouissement BT EP Orange route de Ludesse	24 200,00 €		
Alimentation BT Extension ou renfort Construction	990,00 €		
		Chauffage Ecole	25 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>338 596,00 €</b>		<b>55 645,00 €</b>

BUDGET 2023	
Total travaux d'investissement pour 2023	394 241,00 €
Dotations	730,00 €
Remboursement capital emprunt (comptes 1641 + 27638)	18 383,00 €
Dépenses imprévues	4 500,00 €
Dépôts et cautionnements	2 500,00 €
Opérations d'ordre (chapitre 040)	5 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023</b>	<b>425 354,00 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

RESTE A REALISER 2022 (Programmes votés en 2022)		NOUVEAUX PROGRAMMES 2023	
		Acquisition matériel	4 185,00 €
		Travaux de voirie	4 480,00 €
Traverse Route de Chaynat enfouissement réseaux (subventions)	2 320,00 €	Traverse Route de Chaynat enfouissement réseaux (subventions)	38 895,00 €
		Aménagement sécurité route de Saint-Julien	1 748,00 €
Travaux de voirie rue des Avats	30 481,00 €		
Enfouissement BT EP Orange route de Ludesse	2 320,00 €		
		Chauffage Ecole	10 582,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 121,00 €</b>		<b>59 890,00 €</b>

BUDGET 2023	
Total recettes d'équipement pour 2023	95 011,00 €
Autofinancement par la section de fonctionnement	3 600,00 €
FCTVA	14 368,00 €
Taxe d'aménagement	5 000,00 €
Dépôts et cautionnements	2 500,00 €
Opérations d'ordre (chapitre 040)	1 400,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisés (compte 1068)	216 137,06 €
Excédent antérieur reporté	87 337,94 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023</b>	<b>425 354,00 €</b>

## MASSE SALARIALE – EVOLUTION DES EFFECTIFS

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 063-216301994-20230411-BP\_2023\_COMMUNE-BF

EFFECTIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2023				
	NOMBRE	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	ETP
<b>TITULAIRES</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0.86</b>	<b>2.86</b>
Filière administrative	1	1		1
Filière technique	2	1	0.86	1.86
<b>NON TITULAIRES</b>	<b>1</b>		<b>0.43</b>	<b>0.43</b>
Contrat de droit public	1		0.43	0.43
<b>TOTAL 2023</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1.29</b>	<b>3.29</b>
TOTAL 2022	4	2	1.51	3.51

Contrat de droit privé CUI CAE, et service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale non comptabilisés.

